

Grand Site Salagou - Cirque de Mourèze

Le 6 décembre 2024,

Compte-rendu – Comité de pilotage Natura 2000

## Site Natura 2000 ZPS « Le Salagou »



© Hugo Quin – Bec Bunsen

**Présents :**

Myriam Gairaud – Maire de Cabrières et élue référente Région Occitanie

Michel Vellas – Maire de Brenas, Président du COPIL du Salagou, Vice-président du Grand Site

Laurent Albert – Maire de Villeneuvevette et président du COPIL des Mines de Villeneuvevette Aude de Lorgeril – 2<sup>ème</sup> adjointe - Mairie de Villeneuvevette

Marc Carayon – Maire de Lacoste

Patrick Hernandez – 3<sup>ème</sup> adjoint - Mairie de Cabrières

Nathalie Lamande – Service Natura 2000 - Région Occitanie

Anne Salvado – Service Natura 2000 – Région Occitanie

Laurent Baccou – Service Eau, Risques et Nature - DDTM34

Corinne Mauran – Service Eau, Risques et Littoral - Département de l'Hérault

Chantal Couderc – Chargée de projets sport nature - Hérault Sport

Lucie Garcia – Service développement durable - Communauté de communes du Clermontais

Lucie Moreau – Service GEMAPI - Communauté de communes du Clermontais

Julie Pessard – Chargée de mission foncier agricole - Pays Cœur d'Hérault

Yohan Boudin – UT Garrigues - ONF

Thomas Marchal – Pôle mobilisation citoyenne - LPO Occitanie

Romain Salas – CEN Occitanie

Sylvain Micola – Chambre d'agriculture 34

Éric Clergue - Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

Laurie Landier – Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

Yvan Lucas – Fédération de pêche de l'Hérault

Anne Eekhout Bougette – Demain la Terre !

Alain Ravayrol – La Salsepareille

Antonin Wilmart – Groupe Chiroptère Languedoc Roussillon

**Techniciens SMGS :**

Anna Chainé – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

Julie Condé – Grand Site Salagou Cirque de Mourèze

**Autres structures absentes :** cf. arrêté préfectoral de composition du COPIL.

Le Comité de pilotage du site n° FR9112002 « Le Salagou » s'est réuni, le **vendredi 6 décembre 2024**.

Myriam Gairaud, Maire de Cabrières et élue régionale référente du site, accueille les participants.

Monsieur Michel Vellas, Président du Comité de pilotage, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- Dresser le bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 ;
- Echanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025.

## I- Présentation du site

Un arrêté désigne le site en tant que Zone de Protection Spéciale le 29 octobre 2003. Le Document d'objectif (DOCOB) a été validé en Comité de pilotage le 22 novembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 février 2012.

La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le site Natura 2000 du Salagou est désigné au titre de la directive Oiseaux comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la présence d'une vingtaine d'espèces oiseaux d'intérêt communautaire dont quatre espèces remarquables au niveau départemental : l'Aigle de Bonelli, le Blongios nain, l'Outarde canepetière et le Busard cendré. Le site Natura 2000 s'étend sur près de 12 800 ha et concerne 22 communes.

La préservation de l'ensemble des espèces patrimoniales du site est directement liée à la conservation d'une mosaïque de milieux, dont des milieux ouverts, en lien notamment avec la mise en place de pratiques agroenvironnementales, le maintien d'une activité pastorale et la gestion de la fréquentation du site.

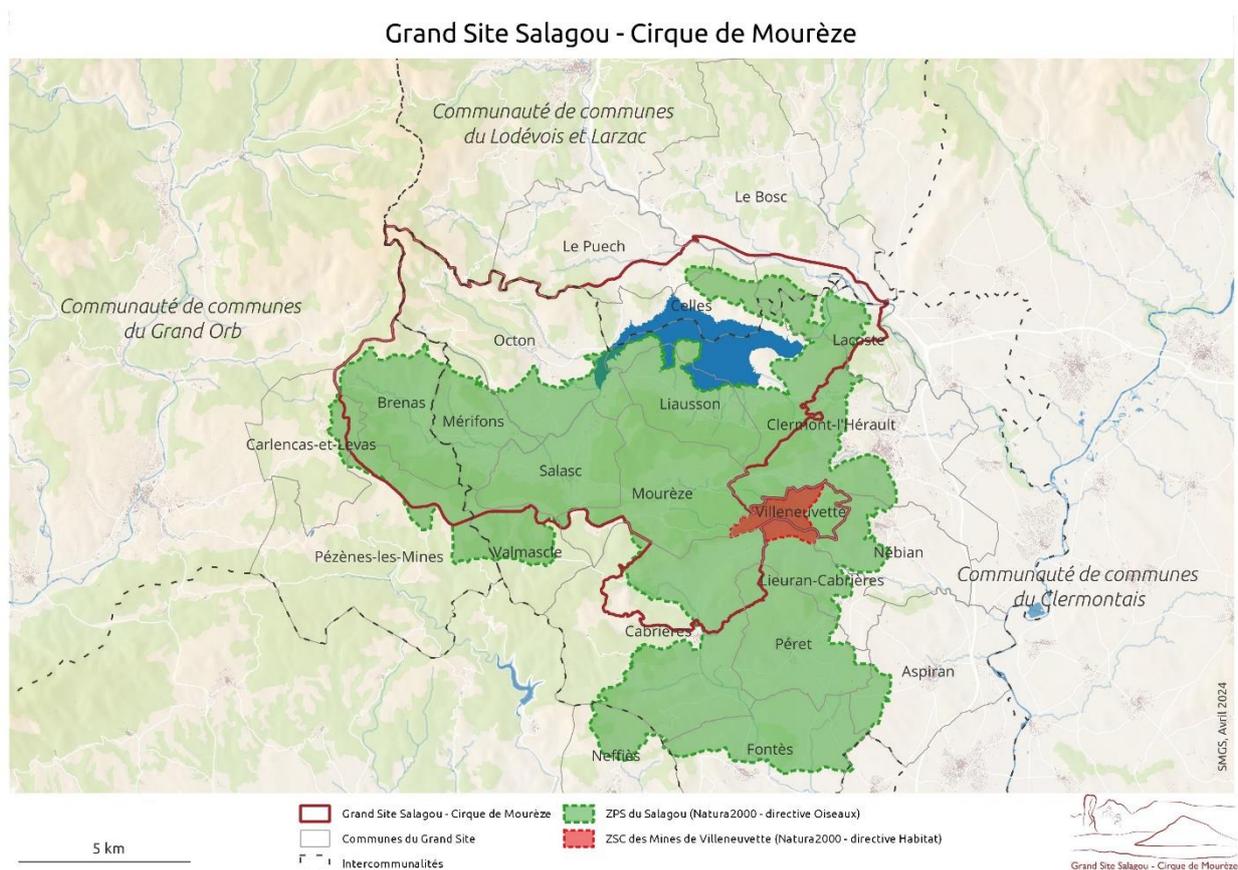


Figure 1: Cartographie du site Natura 2000 du Salagou (source : SMGS)

## II- Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis naturalistes a été réalisé en prestation par l'association la Salsepareille. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus de détails et accéder aux rapports complets.

## 1. Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)

L'Engoulevent d'Europe est un passereau migrateur insectivore et crépusculaire. Il est difficilement observable mais son chant caractéristique permet de le repérer facilement en fin de printemps dans les milieux favorables (landes, garrigues, zones de lisière).



Figure 2: Engoulevent d'Europe (© A.Ravayrol)

Cette espèce est susceptible d'être présente et bien représentée sur la ZPS. Bien qu'aucun suivi n'avait été réalisé, les contacts ponctuels et l'abondance des milieux favorables avaient permis d'estimer les effectifs entre 15 et 60 couples nicheurs lors de l'élaboration du DOCOB. A cette même période, l'espèce avait été évaluée « à enjeu modéré » selon la méthode du CSRPN. Néanmoins ces éléments nécessitaient d'être actualisés avec des données plus précises.

En 2024, un suivi de l'Engoulevent d'Europe a été réalisé à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000 voisins. Les tendances démographiques en région Occitanie sont en effet inconnues, du fait de l'absence de données fiables. **Ce suivi constituait un état initial pour l'espèce sur le site.**

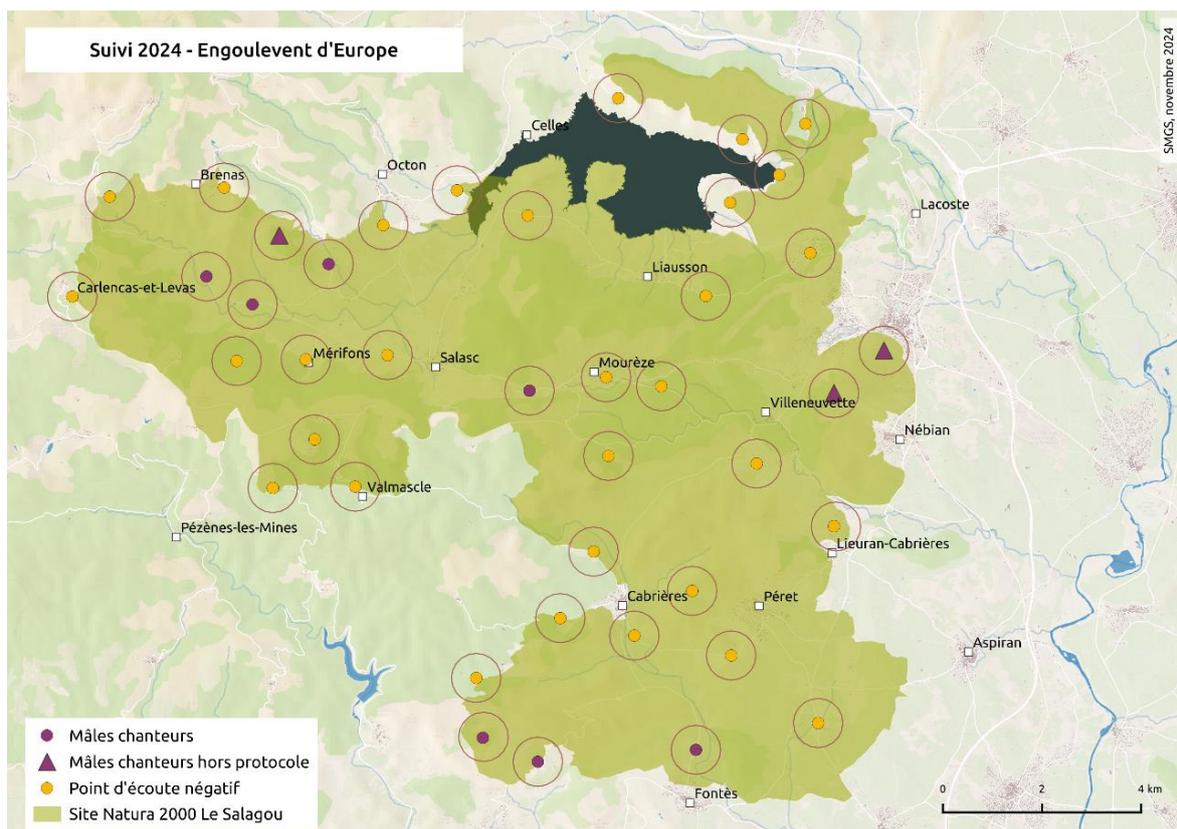


Figure 3: Cartographie des résultats du suivi 2024

41 points d'écoute de 15 minutes, répartis sur le site, ont été réalisés entre le 17 juin et le 5 juillet.

La difficulté de détectabilité de l'espèce donne lieu à une fourchette d'estimation des effectifs assez large : entre 14 et 59 mâles chanteurs. Etant donné la présence de milieux favorables sur la ZPS et les difficultés d'écoute sur certains points l'estimation à retenir est plutôt proche de la fourchette haute.

## 2. Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Le Blongios nain est un petit héron migrateur relativement peu connu du fait de sa discrétion. Les habitats occupés par l'oiseau sont principalement des phragmitaies et typhaies denses offrant une disponibilité suffisamment importante de proies, des postes de chasses à l'affût et la possibilité pour l'oiseau de nicher au-dessus de l'eau. L'installation d'un nid au-dessus de l'eau permet notamment de se prémunir des prédateurs terrestres.



Figure 4: Blongios nain mâle, Rouens, 2023 (© la Salsepareille)

Les milieux naturels occupés sont généralement soumis naturellement et artificiellement à des fluctuations importantes des niveaux d'eau. **L'évolution du niveau d'eau lors de la période de reproduction est un facteur important qui conditionne la localisation des nids et le succès reproducteur.**

Identifiée depuis 1988, la population de la ZPS n'est suivie de manière régulière que depuis 2018 dans le cadre de l'animation Natura 2000 et des projets de modification de gestion du barrage.

Les effectifs connus sont ainsi passés de 1 à 3 couples nicheurs avant 2018 à plus de 6 couples en 2021. Ces suivis ont permis de confirmer la présence de l'espèce au niveau de l'anse d'Ariège et d'identifier de nouvelles zones de nidification (Révérignès, anses de Rouens et de Celles). **L'existence de ce noyau de population important donne à la ZPS une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce en région.**

**En 2024, ce suivi a été financé par le Département de l'Hérault** dans le cadre des réflexions menées sur une éventuelle modification de la gestion hydraulique du barrage qui impacterait l'intervalle moyen du marnage.

Bien que les conditions d'accueil aient été satisfaisantes pour l'espèce, des difficultés d'observation (niveau haut du lac) ont rendues le suivi peu aisé. Les effectifs nicheurs sont estimés entre 6 et 8 couples localisés dans l'Anse d'Ariège et la presqu'île de Rouens.

Localisation des contacts de chants nuptiaux des mâles (Anse d'Arièges)



Localisation des contacts de chants nuptiaux des mâles (Rouens)



Figure 5: Points de contacts des mâles chanteurs du Blongios en 2024

Les suivis menés annuellement depuis 2018 ont permis de mettre en évidence l'importance de la hauteur d'immersion du support de nid. **Celle-ci semble être satisfaisante lorsque la cote du lac est supérieure à 138,5m NGF au 15 mai et supérieure à 138,3m NGF au 15 juillet pour permettre la réussite optimale de la reproduction.** Une cote inférieure à 138 m NGF sur l'ensemble de la saison ne permet pas au Blongios nain de trouver au Salagou les conditions nécessaires à sa reproduction.

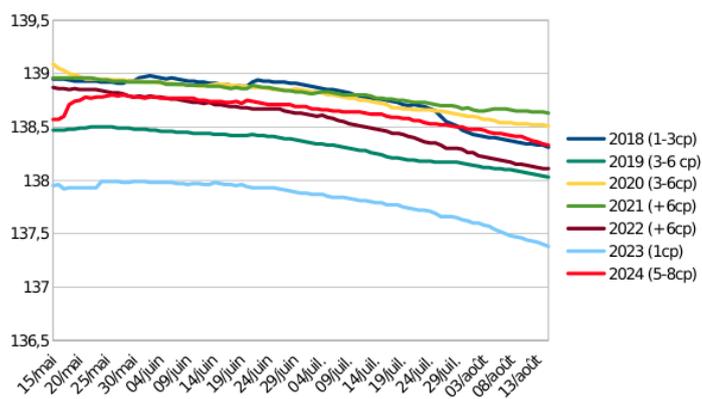


Figure 6: Evolution du marnage sur la période 15 mai – 15 août depuis 2018 et le nombre de couples nicheurs estimés

A l'avenir, les modifications de l'usage de l'eau envisagées (extension périmètre d'irrigation) ainsi que les conditions défavorables liées au changement climatique (évaporation, sécheresses de plus en plus longues et marquées ...) seront susceptibles d'impacter la cote du lac en période de reproduction et donc les conditions nécessaires au maintien de la population. Un suivi très régulier de l'espèce est primordial afin d'évaluer ces impacts et de mettre en place des actions de gestion si nécessaire.

### 3. Outarde Canepetière (*Tetrax tetrax*)

En France, la population d'Outarde canepetière est estimée, en 2020, à 2450 mâles chanteurs répartis entre le pourtour méditerranéen et le centre ouest. La fragilité des effectifs et les menaces qui pèsent sur cette espèce (intensification agricole, aménagement du territoire...) ont conduit à la mise en place d'actions de suivi et de conservation notamment dans le cadre d'un **Plan National d'Action**.

**Une population d'Outarde canepetière est présente au sud de la ZPS du Salagou (plaine viticole de Péret/Aspiran/Adissan) uniquement en période de nidification.** Localisée dans les milieux agricoles et les friches, l'espèce recherche préférentiellement des zones de forte mosaïque paysagère comprenant des friches herbacées, des luzernes, des cultures céréalières et des vignes enherbées.

Des suivis réguliers sont réalisés sur le site depuis plusieurs années, notamment dans le cadre du PNA. Compte tenu de l'échelle visée par le protocole national, ces suivis ne permettent pas de viser l'exhaustivité site par site. La réalisation de suivis complémentaires, tel que mis en place en 2023, permet de définir une méthodologie plus précise et d'estimer au mieux les effectifs de mâles chanteurs sur le site et sur ses abords immédiats.

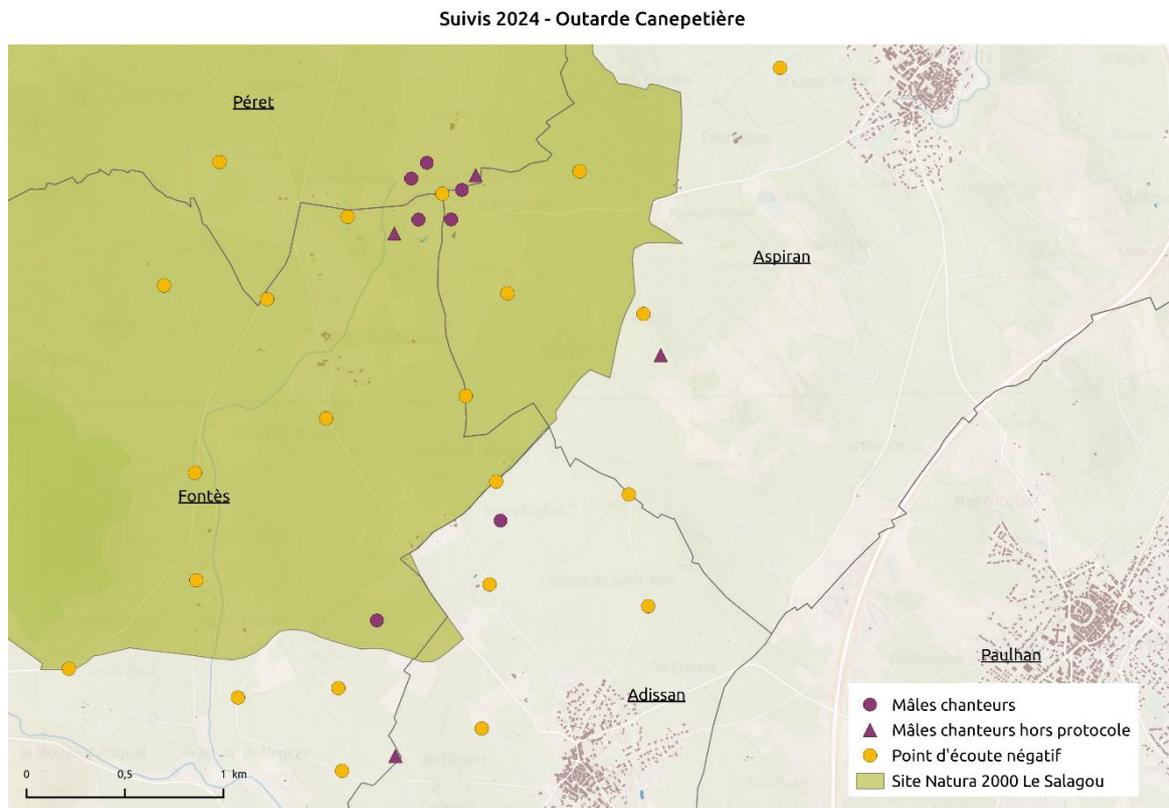


Figure 7: Outarde Canepetière (© D.Buhot)

Le comptage simultané en 2023 a permis d'estimer la population entre 13 et 21 mâles chanteurs (record pour l'espèce sur la ZPS). Le principal noyau de population était localisé sur le secteur historique de l'Estang/ Camp du Couraud. L'espèce était toujours présente sur le secteur de Terres nègres mais absente des secteurs de Ronis et du Cabanis plus au sud.

En 2024, le suivi réalisé dans le cadre du PNA a permis de comptabiliser 6 mâles chanteurs (+ 2 mâles hors protocole et 3 mâles en vol) permettant d'estimer **la population entre 6 à 11 individus**, principalement localisée sur le secteur de l'Estang/ Camp du Couraud.

Un travail de veille foncière doit être mené dans ce secteur pour éviter un changement d'occupation en cas d'arrêt de l'activité de pâturage.



#### 4. Aigle de bonelli (*Aquila fasciata*)

L'Aigle de Bonelli est l'un des rapaces les plus menacés sur le territoire français. En 2020, sa population s'élève à 41 couples nicheurs (22 couples en 2002 et 80 en 1960).

Le couple d'aigles de la ZPS est suivi chaque année dans le cadre du Plan National d'Action dont l'espèce fait l'objet. **La reproduction a été un succès cette année : deux jeunes femelles ont été baguées.**



Figure 9: Baguage aiglon de Bonelli en 2024  
(© M.Vellas)

*Alain Ravayrol a rappelé que la fréquentation permanente du Cirque de Mourèze et de la Montagne de Liausson pose un **risque de dérangement pour l'espèce**. Jusqu'alors, les traces étaient contenues et restreintes aux sentiers de randonnée labellisés. Avec l'émergence du partage des parcours de randonnée sur de nombreuses applications numériques, il est très difficile de contrôler la création de traces. La fréquentation qui était auparavant concentrée sur certaines périodes est maintenant importante toute l'année.*

## Perspectives 2025 – Suivis naturalistes

- **Suivi de la population de Blongios nain**

Un suivi très régulier de la population de Blongios nain est essentiel afin de ne pas porter atteinte à l'espèce en cas de modification de la gestion du marage et adapter au mieux la gestion de la fréquentation. Le protocole sera ajusté en fonction de la cote du lac en période de reproduction. En effet, le nombre de jours de suivi nécessaires est variable en fonction des hauteurs d'eau à cette période.

- **Suivi de l'Aigle de Bonelli (réalisé dans le cadre du PNA)**

Comme chaque année, un suivi de la nidification du couple d'Aigles de Bonelli sera mis en place dans le cadre du plan national d'action. Les jeunes de l'année seront bagués en cas de succès de la reproduction.

## **III- Promotion des pratiques agroenvironnementales**

### **1. Projet Agroenvironnemental et climatique 2023 – 2027**

Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent **d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement.**

Le projet de territoire, rédigé et déposé en 2022, a pour principaux objectifs :

- La réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les exploitations;
- Le maintien d'une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité (infrastructures agroécologiques, maintien de milieux ouverts, ...);
- L'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

En 2023, 8 éleveurs du site ont contractualisé des MAEC pour une durée de 5 ans sur des mesures de maintien de mosaïque de milieu favorable à la biodiversité en bon état de conservation associé à une mesure d'ouverture mécanique de milieu ponctuellement. En 2024, le lien a été maintenu avec ces éleveurs et des modifications de plans de gestion ont eu lieu lors d'évolution importantes des exploitations (modifications de la taille du troupeau...).

La mesure viticole n'a pour le moment pas donné lieu à des contractualisations. Des réflexions sont menées pour poursuivre l'accompagnement des viticulteurs pour lesquels une dynamique avait été mise en place depuis 2011.

*Anna Chaine explique la difficulté de mobilisation de cette mesure car, dans beaucoup de cas, la compensation financière n'est pas adaptée à la hauteur des coûts d'investissement (achat d'un intercep, ...) et du temps de travail que requiert le changement de pratiques. Il est peu aisé de mobiliser certains coopérateurs qui sont dépendants des stratégies de leur cave concernant le prix de vente des produits finis.*

*Pour prendre en compte ce volet économique, les chargées de mission font de la veille sur les autres aides pouvant être mobilisées, notamment pour l'achat de matériel. Un accompagnement individuel de certains exploitants a également été mis en place en 2023 grâce à un outil d'aide à la décision permettant d'estimer les évolutions en termes de temps de travail et coût, engendrées par le changement de*

pratiques.

*Myriam Gairaud, viticultrice sur la commune de Cabrières, rappelle les difficultés actuelles de la filière viticole. Elle précise que la mesure actuelle est peu incitative face à une commercialisation qui ne compensera pas les coûts supplémentaires.*

## 2. Accompagnement technique des agriculteurs

Des journées techniques ont été organisées afin d'accompagner au mieux les agriculteurs dans leurs changements de pratiques.

Une journée a été organisée le 29 octobre à destination des agriculteurs sur la thématique de **l'hydrologie régénérative**. Animé par Olivier Hébrard, hydrogéologue ayant travaillé sur l'agroécologie au Maroc, cette journée avait pour vocation de présenter une approche sol et paysage pour une meilleure gestion de l'eau et prise en compte de la biodiversité sur les exploitations. Cette journée a mobilisé 19 agriculteurs.

Le 19 novembre s'est déroulée une journée à destination des éleveurs (dont ceux ayant contractualisé des MAEC) sur la **diversification des ressources fourragères et l'optimisation du pâturage**. L'objectif de cette journée était de mieux connaître et comprendre les dynamiques des végétations non herbacées et les leviers mobilisables en tant qu'éleveur pour les valoriser afin de gagner en autonomie fourragère tout en préservant les milieux. 6 éleveurs dont 4 engagés en MAEC ont été mobilisés.



*Figure 10: Journée d'échange sur la valorisation des ressources fourragères et l'optimisation du pâturage (© J.Condé)*

## 3. Suivi du foncier départemental

Depuis 2017, le Syndicat mixte, dans le cadre de ses missions, est en charge de l'animation et du suivi du foncier agricole départemental, dont font partie **650 hectares de surfaces agricoles**. Si une grande majorité de ces surfaces a une vocation pastorale, certaines sont des terres arables cultivées. 68 hectares, concentrés sur les communes de Liausson, Octon et Salasc, sont actuellement exploités en viticulture.

Les parcelles concernées sont mises à disposition d'agriculteurs par le Département de l'Hérault, via l'élaboration de conventions d'occupation du domaine public (CODP).

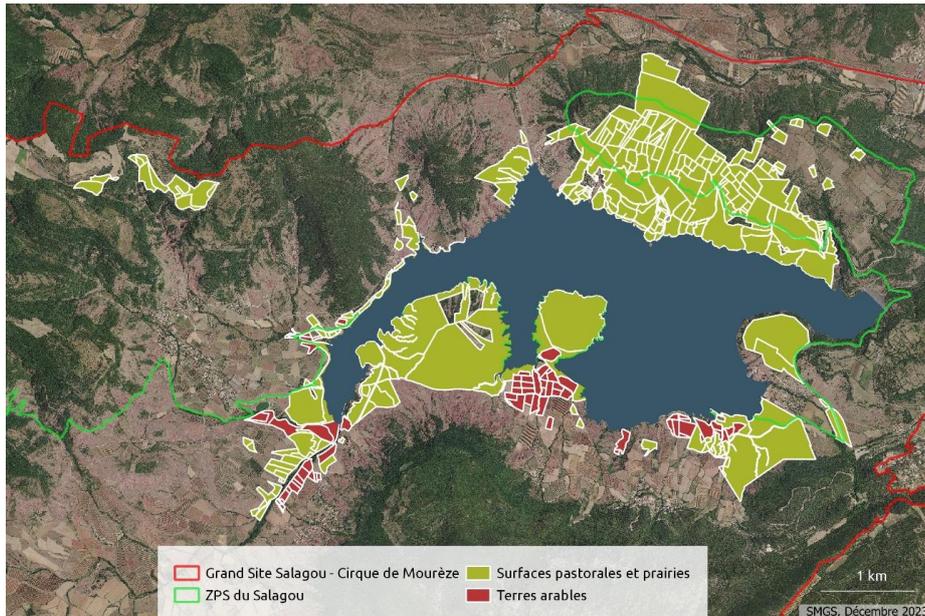


Figure 11: Cartographie du domaine départemental du Salagou

A la suite du travail entrepris en 2023, avec notamment la décision d'intégrer des clauses environnementales dans les conventions, le travail de cette année s'est concentré sur la rédaction du contenu des conventions. En lien avec l'objectif du PAEC sur la préservation des infrastructures agroécologiques, un inventaire et une cartographie de ces infrastructures ont été réalisés sur les terres arables concernées par l'appel à candidatures de 2023 ou par un renouvellement de la convention.

Pour chaque infrastructure identifiée (haies, arbre isolé, alignement d'arbres, muret, fossé, bande enherbée, ...), des règles de gestion sont intégrées dans les conventions afin de maintenir en bon état de conservation ces éléments. Ce travail fait suite à la journée sur le terrain effectuée en juin 2023 en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie et la Salsepareille. L'inventaire et les règles de gestion sont basés sur la grille descriptive des infrastructures agroécologiques et les préconisations de gestion du CEN. En cas de non-respect de ces clauses, la convention ne pourra pas être renouvelée.

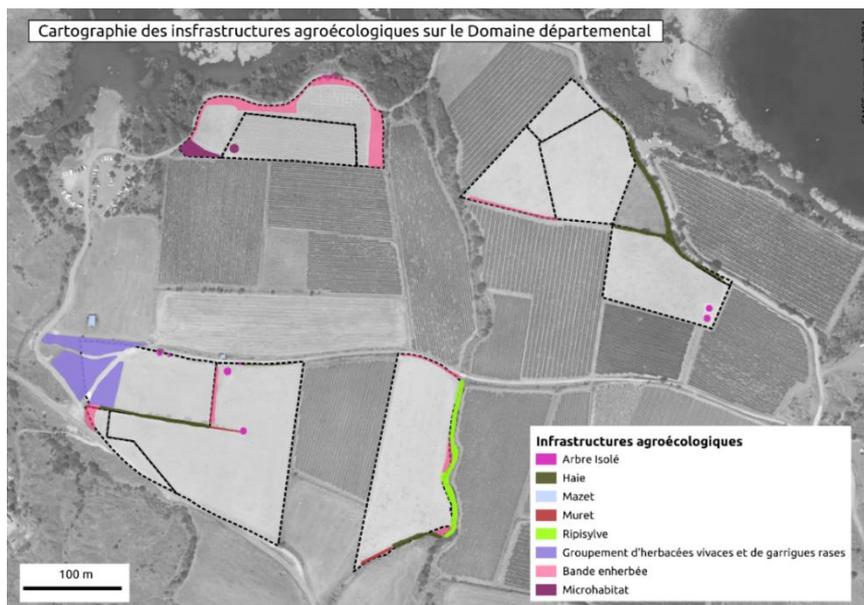


Figure 12 - Exemple de cartographie des IAE sur le Domaine départemental en 2024

## Perspectives 2025– Promotion des pratiques agroenvironnementales

- **PAEC**

Un suivi des éleveurs engagés sera maintenu en 2025. Selon les évolutions envisagées par les exploitants (modification de troupeau, ouverture mécanique, ...), le plan de gestion de ces exploitations pourra être modifié.

Avec l'évolution de la mesure viticole (plus d'obligation systématique de recourir à la lutte biologique pour la mesure arrêt des herbicides), une réflexion se porte sur la possibilité **d'engager des viticulteurs en agriculture biologique en 2025**. Cette contractualisation serait alors un soutien dans le maintien de pratiques plus que dans le changement de pratiques prévu initialement. Le financement de la part de la DRAAF pour la réouverture du PAEC et une nouvelle campagne de contractualisation de la mesure viticole reste incertains. La réponse ne sera connue qu'en début 2025.

Enfin, un programme d'accompagnement sera poursuivi. Les thématiques seront définies prochainement en fonction des besoins des agriculteurs et des enjeux du site et en prenant en compte les programmes de formations des structures partenaires.

- **Foncier départemental**

L'inventaire des infrastructures agroécologiques sera poursuivi sur les terres arables au fil des renouvellements de conventions. Enfin la veille foncière sera maintenue afin d'identifier les parcelles pouvant faire l'objet d'un futur appel à candidature (évolution en sein des exploitations).

## **IV- Actions d'information, communication et sensibilisation**

### **1. Sensibilisation des scolaires**

Le 26 avril 2024 s'est clôturé le cycle d'animation pour la classe de CE1-CE2 de l'école d'Octon avec la tenue de la dernière séance.

Le programme de sensibilisation des scolaires a été renouvelé pour un nouveau cycle d'animations. **Pour le cycle 2024-2025, la LPO a animé deux premières séances en novembre pour une classe de primaire de l'école de Cabrières.** Une première demi-journée a été réalisée le 15 novembre. En parcourant les différents milieux autour de Cabrières, les élèves ont pu découvrir différents milieux et les espèces associées. Lors de la deuxième séance le 22 novembre, les élèves ont approfondi leurs connaissances sur les espèces du site et appréhender différentes notions liées à la biodiversité.



Figure 13: Animation à destination des élèves de l'école d'Octon (© A.Chaine)

Une dernière séance au printemps 2025 clôtura ce cycle par l'observation à nouveau des espèces et les milieux à une saison différente. La séance permettra d'évoquer les menaces qui pèsent sur ces espèces et de s'interroger sur les solutions à mettre en place.

## 2. Sensibilisation du grand public

En 2024, plusieurs **sorties naturalistes** ont été proposées afin de faire découvrir au grand public les enjeux du site Natura 2000. Lors de la fête de la Nature le 19 mai, une sortie aux abords du village de Mourèze s'est déroulée en lien avec la communauté de communes du Clermontais. Le 30 novembre et le 14 décembre, deux autres sorties ont eu lieu sur la plaine de Péret et Mérifons. Ces différentes sorties sur des périodes et milieux différents permettent de faire découvrir la richesse d'espèces sur le site aux habitants. Ces animations sont intégrées dans le programme de rencontres du Grand Site « Paysages en partage ».



Figure 14: Sortie naturaliste à Mourèze dans le cadre de la Fête de la Nature (© J.Condé)

## 3. Accompagnement des acteurs locaux

Le 27 janvier, le Grand Site a animé un atelier de **sensibilisation à destination des organisateurs de manifestations sportives, des professionnels des activités de pleine nature et des services APN** des collectivités. Cette demi-journée à Celles, avait pour objectif de présenter les outils et enjeux du Grand Site, de sensibiliser sur l'impact de ces activités sur la biodiversité et les milieux par une approche terrain.



Figure 15: Atelier avec les acteurs APN à sur les berges du lac à Celles (© A.Chaine)

Un lien constant a été maintenu avec le service développement durable de la Communauté de communes du Clermontais afin d'accompagner leurs actions menées en faveur de la préservation de la biodiversité. La communauté de communes a obtenu le label Territoire Engagé pour la Nature et a créé un groupe de travail composé d'élus sur la thématique de la biodiversité. Lors de ces commissions, la chargée de mission a pu échanger sur différents sujets autour des enjeux Natura 2000, notamment la dotation aménités rurales.

En 2024, le Grand Site accompagne la communauté de communes du Clermontais dans son projet d'ABC afin que le projet soit complémentaire avec les actions mises en place sur le site Natura 2000.

*Lucie Moreau se questionne sur la réaction des clubs et professionnels APN concernant l'atelier de sensibilisation mis en place en janvier. Julie Condé répond que cette animation, bien qu'insuffisante, a été fortement appréciée et a permis l'évolution de certaines pratiques. Les acteurs sont en demande d'outils sur la sensibilisation de leur public. Alain Ravayrol ajoute que ces professionnels seraient de parfaits vecteurs d'information et de sensibilisation mais n'ont pas toujours les compétences et doivent être formés.*

### **Perspectives 2025 – Actions d'information, sensibilisation et communication**

- **Scolaires**

La dernière séance à destination de l'école de Cabrières sera programmée au printemps. Un nouveau cycle d'animation sera mis en place pour le cycle scolaire suivant (dans une autre école du site ?).

- **Grand Public**

Plusieurs animations à destination du grand public seront proposées (ciné débats, balades nature, fête de la Nature, ...). Les enjeux Natura 2000 pourront être présentés lors de participation à des événements des partenaires.

La refonte du stand du Grand site en partenariat avec Demain la Terre ! est en cours : il inclura des éléments sur la biodiversité du site dont les enjeux Natura 2000. Ce stand sera animé par l'équipe du Grand Site et ses partenaires lors de manifestations.

En Septembre 2025, lors de la biennale du Grand Site, des animations pour sensibiliser aux enjeux du site Natura 2000 seront organisées.

- **Acteurs locaux**

Suite aux retours positifs sur la demi-journée de 2024, la mise en place d'animations auprès des acteurs APN sera poursuivie en 2025 (*la forme et le contenu sont encore à définir*).

Plusieurs actions seront organisées afin de sensibiliser les élus et les accompagner sur des projets en lien avec la préservation de la biodiversité, notamment pour la mobilisation de la dotation aménités rurales en faveur de la biodiversité (*voir partie V- Dotation aménités rurales*).

*La commune de Cabrières a précisé que, lors du trail organisé chaque année par la commune, les stands de la fédération de chasse de l'Hérault et de la fédération de randonnée étaient présents. Avec la refonte du stand, l'animatrice Natura 2000 a proposé d'animer le futur stand lors des prochaines éditions du trail.*

## V- Dotation aménités rurales

Créée dans le cadre de la loi de finances, la dotation aménités rurales (anciennement dotation budgétaire de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité) vise à soutenir financièrement les communes rurales dont une part importante du territoire est consacrée à la protection de la biodiversité.

Les communes concernées sont :

- Les communes rurales (moins de 10 000 habitants);
- Répondant à au moins un de ces critères : 350 ha en aire protégée ou 10 ha en zone de protection forte (APPB, cœur de parc naturel, ...) ou couvert à plus de 50% par un site Natura 2000.

L'attribution est individuelle selon la population (pour un tiers) et la superficie couverte en aire protégée (pour deux tiers). La superficie est pondérée par 1,5 pour les sites Natura 2000 et 2 pour une zone de protection forte. Le montant minimum est de 3000 €.

**Sur le site du Salagou, 13 communes sont pour le moment concernées (3 nouvelles en 2024) : Brenas, Cabrières, Fontès, Liausson, Lieuran-Cabrières, Mérifons, Mourèze, Octon, Péret, Pézènes-les-Mines, Salasc, Valmascle, Villeneuve.** En 2025, seront également pris compte les sites classés et les Grands Sites. Cette dotation n'est pas fléchée mais il s'agit d'une véritable opportunité pour les communes de donner un rôle central à la biodiversité et au paysage dans leur projet de territoire.

Montant total national	9 999 977	24 299 874	41 000 000	99 500 000
Commune	2021	2022	2023	2024
ADISSAN	-	-	-	-
ASPIRAN	-	-	-	-
LE BOSQ	-	-	-	-
BRENAS	463	1 000	3000	5761
CABRIERES	-	4 023	4472	12 193
CARLENCAS-ET-LEVAS	-	-	-	-
CELLES	-	-	-	-
CLERMONT-L'HERAULT	-	-	-	-
FONTES	-	-	-	8154
LACOSTE	-	-	-	-
LIAUSSON	1419	2 014	3000	5045
LIEURAN-CABRIERES	-	2 931	3117	3458
MERIFONS	560	1 000	3000	4019
MOUREZE	1695	2 358	3000	9622
NEBIAN	-	-	-	-
NEFFIES	-	-	-	-
OCTON	-	-	-	4619
PERET	9002	12 387	13 673	13 673
PEZENES-LES-MINES	-	-	-	3581
LE PUECH	-	-	-	-
SALASC	2944	4 014	4423	6629
VALMASCLE	-	1000	3000	3000
VILLENEUVETTE	804	1 068	3000	3000
<b>TOTAL communes GS/N2000</b>	<b>16887</b>	<b>31795</b>	<b>43685</b>	<b>82754</b>

Figure 16: Somme perçue de la dotation aménités rurales par chaque commune depuis 2021

Parmi les communes qui ont mobilisé cette dotation en 2024 pour financer des projets en faveur de la biodiversité, la commune de Brenas l'a utilisée dans le projet de végétalisation du parking visiteurs. Accompagné par l'association Paysarbre et le chargé de mission Paysage du Grand Site, la mairie utilisera la dotation pour la plantation de haies champêtres avec des essences arbustives et arborées locales.

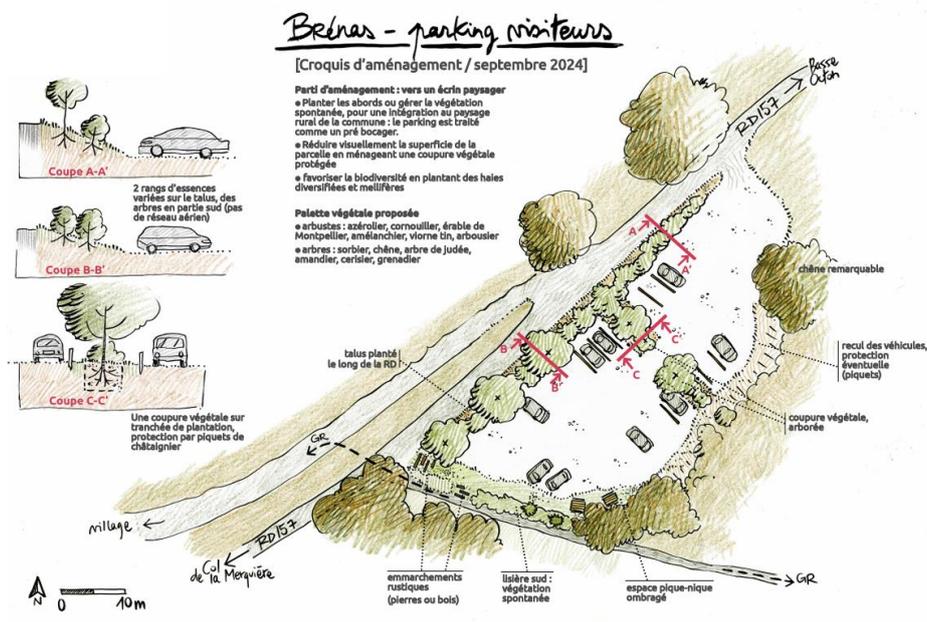


Figure 17: Croquis d'aménagement du parking visiteurs de Brenas

La commune de Villeneuveville utilise également cette dotation pour plusieurs projets : restauration d'une zone humide, organisation de la nuit de la chauve-souris, ... (cf. CR COPIL Mines de Villeneuveville).

Le Grand Site se tient à disposition de chacune des communes pour les accompagner techniquement sur la mise en place de projets valorisables auprès des habitants et répondant aux enjeux environnementaux et paysagers spécifiques de leur territoire.

Anna ajoute que la communauté de communes du Clermontais a lancé un questionnaire dans le cadre de son projet d'ABC dans lequel est questionné l'utilisation de la dotation aménités rurales. Il en ressort que certaines communes ne sont pas suffisamment informées sur cette dotation.

### **Perspectives 2025 – Dotation aménités rurales**

Des réunions individuelles seront programmées afin d'accompagner les communes sur leurs projets. Un recensement des projets possibles par commune sera proposé.

## VI- Veille environnementale

### 1. Accompagnement des porteurs de projets – Evaluation simplifiée des incidences

Le Syndicat Mixte a accompagné les porteurs de projet dans la rédaction de leur évaluation simplifiée des incidences environnementales :

- 25 manifestations sportives, festives et culturelles
- 8 projets de travaux et interventions au sein des sites Natura 2000 (projets de construction, travaux de rénovation, etc.).
- Avis pour les survols de drones et tournages
- Avis pour le PLUI de la communauté de communes du Lodévois et Larzac.

Plusieurs outils sont développés pour concilier préservation du site et activités sportives. Le Grand Site lance chaque année un **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour l'organisation de manifestations sur le domaine départemental. Les porteurs de projets souhaitant organiser un événement sont invités à remplir un dossier de candidature. Celles-ci sont analysées par une commission « porteurs de projets ». Le Grand Site s'assure de la prise en compte des enjeux environnementaux lors de cette commission. Les manifestations retenues sont positionnées sur un calendrier. Cette première étape permet d'informer les porteurs de projets et facilite le travail d'accompagnement lié aux évaluations des incidences. Depuis 2024, les organisateurs sont incités à sensibiliser les participants aux enjeux environnementaux du site.

En 2022, une stagiaire a été recrutée afin de faciliter la démarche d'évaluation des incidences sur le site. A la suite d'un important travail de terrain, plusieurs **cartographies des sentiers « autorisables »** pour les manifestations avaient été produites. Ces cartes tiennent compte des enjeux environnementaux du site, des périodes de l'année et des pratiques sportives concernées. Fournies lors des Appels à Manifestation d'Intérêt et du porter à connaissance, elles permettent aux porteurs de projets de construire des parcours en cohérence avec les enjeux du site.

En 2024, l'ensemble de ces cartes ont été retravaillées pour être disponibles en format GPX, intégrables sur différentes plateformes tel que Géoportail, afin de faciliter le tracé des parcours pour les porteurs de projets.

Lors d'une réunion organisée par la DDTM, réunissant les chargés de mission Natura 2000, les services APN des collectivités et les organisateurs de Trail, le Grand Site a pu présenter les outils mis en place pour l'accompagnement des organisateurs de manifestations APN (AMI, carte des sentiers autorisables, guide porteurs, journée de sensibilisation des acteurs APN, ...).

Plusieurs autres sites Natura 2000 ont souhaité créer leur propre carte des sentiers autorisables, pour laquelle nous avons été sollicité pour présenter la méthode d'élaboration.

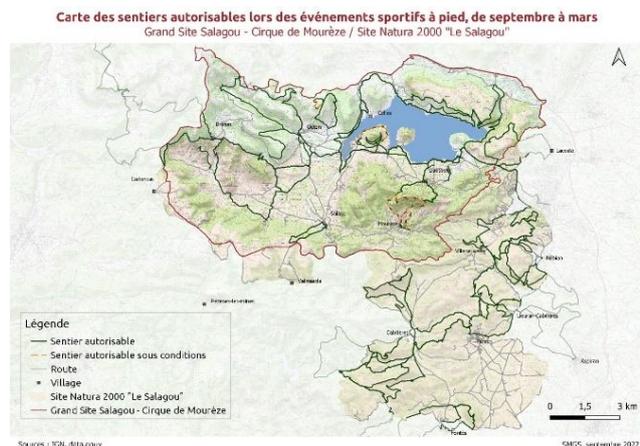


Figure 18: Exemple de cartographie fournie aux organisateurs de manifestations sportives (source : SMGS)

## 2. Veille environnementale et sensibilisation sur le terrain

Une équipe de patrouilleurs à cheval et VTT est présente sur le terrain durant toute la saison printanière et estivale. Elle permet de s'assurer du respect du code de conduite autour du lac, d'assurer une meilleure gestion de la fréquentation et d'informer et sensibiliser le grand public à la préservation du lieu. La chargée de mission, en appui aux équipes de patrouille du Grand site, s'est rendue à plusieurs reprises sur le terrain afin de sensibiliser à la démarche Natura 2000 et au respect du code de conduite du site.

Au besoin, elle a rencontré sur le terrain les porteurs de projets pour les sensibiliser sur les enjeux Natura 2000 dans le cadre des évaluations simplifiées des incidences.

### Perspectives 2025 – Veille environnementale

Une veille environnementale sera maintenue tout au long de l'année. Les porteurs de projets et organisateurs de manifestations sportives seront accompagnés dans le cadre des évaluations simplifiées des incidences.

Une demi-journée de sensibilisation sera idéalement organisée à destination des organisateurs de manifestations sportives afin de les sensibiliser aux enjeux du site et de les informer sur la réglementation des sites Natura 2000.

Un courrier sera adressé à chacune des communes du site pour les informer plus précisément du dispositif d'évaluation des incidences en site Natura 2000 et les inciter à faire le lien entre les porteurs de projets et le Grand Site.

## VII- Prise en compte du changement climatique

Les effets du changement climatique sont de plus en plus importants et visibles sur le territoire. Les paysages, la biodiversité et les activités humaines évoluent de manière importante et rapide. Face à ces constats, le Grand Site souhaite améliorer l'intégration de ces enjeux dans la gestion du territoire. En 2024, la chargée de mission Natura 2000 s'est formée à la méthodologie Natur'adapt, outil visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe.

Natur'Adapt est une démarche développée pour aider les gestionnaires d'aires protégées à intégrer le changement climatique dans leurs pratiques de gestion. 4 composantes sont à prendre en compte : l'évolution du **climat**, l'évolution des **activités humaines**, l'évolution du **patrimoine naturel** et la **gestion**.

La démarche se décline en 3 phases :

- **Le récit climatique** : analyser le climat passé, présent et futur de l'aire protégée
- **Le diagnostic de vulnérabilité** : Analyser les effets directs et indirects de l'évolution du climat sur le patrimoine naturel et sa gestion
- **L'adaptation de la gestion** : définir une stratégie, des actions d'adaptation au changement climatique

**L'accueil d'un stagiaire** sur une période de 2.5 mois, entre juin et août 2024, a permis d'amorcer la démarche. Divers entretiens semi-directifs ont été menés afin d'identifier les démarches complémentaires sur le territoire et recueillir des retours d'expérience. Un certain nombre de données climatiques locales et à l'échelle du bassin versant de l'Hérault ont été recueillies.

### **Perspectives 2025 – Prise en compte du changement climatique**

En 2025, la démarche Natur'Adapt sera poursuivie pour finaliser le récit climatique et réaliser un diagnostic de vulnérabilité. Les premiers résultats pourraient être présentés lors du prochain COPIL réuni dans le cadre des évaluations des DOCOB.

Selon le temps de travail et les financements disponibles, une réflexion sera menée afin de permettre l'intégration des enjeux liés au changement climatique aux documents de gestion.

## **VIII- Evaluation du DOCOB**

Le DOCOB du site a été élaboré en 2009 puis validé par le COPIL en 2010. Depuis 2011, il est en animation par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze. En 2017, il a fait l'objet d'une première évaluation qui avait abouti à des mises à jour.

L'évaluation de ce document permet de dresser le bilan de l'évolution des enjeux sur le site au regard de l'ensemble des actions mises en œuvre. Elle permet de faire le point sur la qualité de la conduite du projet et d'identifier la nécessité d'actualisation de certains éléments voire de révision.

### **Perspectives 2025 – Evaluation du DOCOB**

En 2025, l'évaluation se poursuivra sur le premier trimestre. A l'issue des échanges avec les partenaires et l'autorité administrative, les résultats pourront être présentés lors d'un COPIL réuni pour l'occasion.